# AVIS

*Réf. : ENV.18.4. AV*

Date d'approbation : 23/01/2018

## Renouvellement et extension de l'unité de fabrication de produits chimiques de base et intermédiaires pour l'industrie pharmaceutique de Minakem High Potent s.a. à MONT-SAINT-GUIBERT

### DONNEES INTRODUCTIVES

*Demande* :

- *Type de demande :* Permis unique
- *Rubriques :* 63.12.09.01.03, 63.12.09.02.03
- *Demandeur :* Minakem High Potent s.a.
- *Auteur de l'étude :* ABV Environment, Mons
- *Autorités compétentes :* Fonctionnaires technique et délégué

*Avis :*

- *Référence légale :* Art. R.82 du Livre I^er^ du Code de l'Environnement
- *Date de réception du dossier :* 5/12/2017
- *Délai de remise d'avis :* 60 jours
- *Portée de l'avis :*
  - Qualité de l'étude d'incidence sur l'environnement
  - Opportunité environnementale du projet
- *Visite de terrain :* 18/01/2018
- *Audition :* 22/01/2018

*Projet :*

- *Localisation :* Parc scientifique de Louvain-la-Neuve (Fleming) à Mont-Saint-Guibert
- *Situation au plan de secteur :* Zone d'activité économique mixte
- *Catégorie :* 5 - Processus industriels de transformation de matières

*Brève description du projet et de son contexte :*

La demande consiste en : 1) le renouvellement des activités, 2) le réaménagement d'une cellule de production existante avec l'installation d'une unité industrielle de chromatographie séparative, 3) l'extension de la capacité réactionnelle existante par l'ajout de réacteurs, 4) la création d'une unité de production confinée utilisable pour des réactions d'hydrogénation, 5) l'augmentation de la capacité de production d'acides aminés, 6) l'extension des capacités de stockages de MP, 7) l'installation d'une nouvelle chambre froide, 8) l'aménagement d'un bassin incendie de 750 $m^3$. Le site est implanté dans le parc scientifique de Louvain-la-Neuve.

# 1. AVIS

## 1.1. Avis sur la qualité de l'étude d'incidences

**Le Pôle Environnement estime que l'étude d'incidences contient les éléments nécessaires à la prise de décision.**

*Sur le fond :*

L'étude analyse correctement tous les éléments généralement étudiés pour ce type de dossier.

Le Pôle apprécie notamment :

- l'analyse, pour chaque domaine de l'environnement, des conditions générales, sectorielles et particulières applicables au demandeur ;
- l'analyse effectuée en matière d'émission de solvants et notamment la modélisation des émissions de dichlorométhane dans l'environnement ;
- l'analyse des meilleurs techniques disponibles (MTD) avec commentaires du demandeur et/ou du bureau d'étude et la mise en évidence des mesures reprises comme MTD dans les différents chapitres.

*Sur la forme :*

L'étude est claire et bien structurée. Le Pôle regrette toutefois quelques coquilles rédactionnelles.

## 1.2. Avis sur l'opportunité environnementale

**Le Pôle Environnement remet un avis favorable sur l'opportunité environnementale du projet dans la mesure où les recommandations de l'auteur et les remarques du Pôle expliquées ci-dessous sont prises en compte.**

Le Pôle note que le demandeur s'est engagé à suivre l'ensemble des recommandations de l'auteur d'étude.

Il appuie toutes les recommandations de l'auteur. Il insiste particulièrement sur celles relatives aux émissions dans l'air. Dans ce domaine, le Pôle recommande que le permis octroie un délai de mise en œuvre des normes d'émission qui pourraient, le cas échéant, être imposées afin que l'entreprise puisse disposer du temps nécessaire à la réalisation d'une étude de faisabilité technico-économique.

Il encourage par ailleurs le demandeur à s'engager dans une démarche d'économie circulaire en recherchant les possibilités de régénération et réutilisation des solvants.